

Compte rendu de la CFVU du mardi 10 février 2026

Rédigé par les élues/élus PULS

L'ordre du jour :

- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-présidents ;
- Information relative à la mise en place du schéma directeur DD&RSE : volets « stratégie et gouvernance » et « enseignement et formation » ;
- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025 ;
- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 janvier 2026 ;
- Avis sur le calendrier universitaire 2026-2027 ;
- Approbation de la convention entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'École nationale des chartes ;
- Approbation de la convention entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université Paris Cité ;
- Avis sur la convention de programme de double diplôme « master européen en études des migrations (EuMIGS) » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le réseau des masters européens en études des migrations ;
- Approbation de la modification de la maquette du master mention « études sur le genre » de l'institut de démographie de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
- Avis sur la répartition financière de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2026 ;
- Avis sur le relevé de propositions de la commission « contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) » du 12 janvier 2026 ;
- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 9 décembre 2025 ;
- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 27 janvier 2026 ;
- Questions diverses.

Début de la séance à 9h30. 35 votant·es dont procurations.

A la tribune : **La Présidente** (Christine Neau-Leduc), **la VP CFVU** (Antonella Tufano) et **la VP déléguée à la Formation et l'apprentissage** (Patricia Vornetti). **Le VP CFVU** (Jean-François Caulier) est excusé.

I- Information relative à la mise en place du schéma directeur DD&RSE¹ : volets « stratégie et gouvernance » et « enseignement et formation »

Ariane Dupont-Kieffer (VP déléguée au développement durable et à la responsabilité sociétale, à l'égalité et à l'inclusion) prend la parole en premier car elle doit ensuite quitter la réunion. Le schéma directeur du développement durable avait prévu des instances de gouvernance s'appuyant sur le fonctionnement démocratique de l'établissement. Un COPIL² a d'abord été mis en place puis une commission DD&RSE³ qui va se réunir le 19 février prochain. Il est également prévu de désigner une assemblée DD&RSE avec 40⁴ personnes tirées au sort représentant l'ensemble des acteurs et actrices de l'université (tirage au sort prévu le 19/02). Cette assemblée permettra de discuter avec les membres de la commission sur les questions du DD⁵, comprendre la transition et proposer des actions (ex : comment intégrer des pratiques de

¹ Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale

² Comité de pilotage

³ Présidée par la Présidente de l'université ou la VP DD&RSE et composée de 4 Vice-président·es, 9 représentant·es élu·es des conseils centraux et 11 représentant·es des services centraux, unités de formation, de recherche et des bibliothèques. Réunion trimestrielle.

⁴ 15 enseignant·es/EC + 15 BIATPSS + 10 étudiant·es. Réunion de travail trimestrielle.

⁵ Développement Durable

transition ?). En ce qui concerne les avancées du groupe de travail sur les formations : déploiement en première année notamment à l'EDS⁶ (cours avec ECTS) et l'EES⁷ propose une certification. Le Bonus continue = une formation au DD&RSE à la transition par les chercheurs/chercheuses de P1. On est en train d'institutionnaliser une journée de formation pour les doctorant·es (format préféré et journée inscrite dans le parcours doctoral). Travail pour identifier les 3 schémas directeurs avec la VP CFVU et la mission handicap. Réfléchir à un collège du DD pour toutes les licences avec un accueil pluridisciplinaire.

Un élu PULS demande s'il y a bien une distinction entre la commission DD&RSE composée d'élus des 3 conseils centraux (CA, CR, CFVU) et l'assemblée DD&RSE. Il est répondu que oui car c'est le COPIL et la commission qui vont diriger et l'assemblée n'a pas de pouvoir de décision. L'assemblée sera forte de propositions.

A. Dupont-Kieffer indique qu'il faudra indiquer le certificat dans les maquettes suite à une demande d'un élu LE⁸. On a mis en place un accord avec le site mémorial du camp des Milles (Salon-de-Provence) : un lieu de mémoire, d'histoire et d'approche réflexive. 2 actions : formation des étudiant·es (1^{ère} conférence en décembre, une 2^e à venir) et grâce à la CVEC⁹ on a adhéré à leur programme référence de l'éducation : 50 étudiant·es vont y aller pour une visite du camp + organisation d'une 2^e journée à PMF des étudiant·es vont proposer des projets (expo photos, campagnes d'affichage, etc.).

II- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es

La Présidente souhaite rappeler que le ministère a versé 1.3 millions d'euros en décembre 2025 (fin de gestion). Cette somme est non-pérenne. Il s'agit d'une aide supplémentaire mais qui ne peut pas véritablement être utilisée. Elle améliore simplement le ratio 2025. Pour le CAS Pension¹⁰ et la PSC¹¹ (qui sera mise en place à partir du 1^{er} mai 2026) la question de leur compensation a été traitée à travers différentes communications en fonction des aléas de l'avancée du budget de l'Etat. Au début tout était compensé, puis rien, puis quand le budget 2026 a été adopté seul le CAS Pension était compensé à hauteur de 40%. Le budget 2026 a donc été bâti avec ce % et la non compensation de la PSC. Mais depuis 10 jours, et ce grâce au travail de fond de France Universités auprès des sénateurs et députés, le ministre a annoncé la prise en compte de la compensation de la PSC et que le CAS Pension serait compensé entre 75 et 120% (compenser partiellement les universités en meilleure situation et surcompenser celles en mauvaise situation : ce qui est très contesté par les présidences d'université). Où se situera P1 ? 100% sans doute ? ou 120% ? Aucune idée. Mais à ce stade l'université n'a reçu aucune confirmation officielle de ces annonces. On est en train de reprendre toutes ces données financières mais comme rien n'est encore confirmé, cela reste compliqué. La trajectoire de l'établissement dans les années à venir n'est pas bonne malgré les 1.3 millions versés fin décembre. Il devra donc y avoir un budget rectificatif qui devra être soumis à l'approbation du

⁶ Ecole de Droit de la Sorbonne

⁷ Ecole d'Economie de la Sorbonne

⁸ Libres Ensemble

⁹ Contribution à la vie étudiante et de campus

¹⁰ Cotisation que l'établissement verse pour la retraite des personnels : taux augmenté de 4% en 2025, 4% en 2026 et sans doute 4% en 2027 (total 12%) = 2.7 millions euros supplémentaires à supporter pour l'établissement.

¹¹ Protection sociale complémentaire (700k euros de mai à décembre 2026)

rectorat. On ne peut pas flécher des sommes sans cette approbation. Tous les engagements seront tenus dans la mesure du possible.

Un élu CGT souhaite rappeler à la CFVU que la CGT soutient la mobilisation et la rétention des notes en cours.

III- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025

Vote : Approuvé à l'unanimité.

IV- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 janvier 2026

Vote : Approuvé à l'unanimité.

V- Avis sur le calendrier universitaire 2026-2027

2 versions sont proposées aujourd'hui au vote. 4 versions ont été discutées au préalable en comité CFVU réunissant 2 élu·es de chaque liste (EC et étudiant·es) : il en est resté 2 pour le vote. Une version 1 avec la reprise du calendrier « classique » (comme celui de l'année précédente). Une 2^e version plus « disruptive » (avec 24 semaines et non plus 25, début des enseignements le 7/09 et fin début décembre, examens S1 en décembre, reprise au S2 début janvier et fin des enseignements début avril). De nombreuses questions se posent pour la V2 : notamment pour les double-Licences avec du droit car il n'y aurait pas de calendrier commun pour les examens ou pour des examens qui sont organisés juste après les enseignements sans possibilité d'un temps plus long pour les révisions. Par ailleurs, les maquettes en cours comportent des enseignements sur 25 semaines et non 24.

La VP formation et apprentissage indique que la V2 permet de se caler à l'international.

Une élue SAPI souligne que les contraintes sont beaucoup plus nombreuses pour la version 2.

La Présidente mentionne qu'avec ces versions différentes, le but était d'enclencher la discussion et qu'il faudra peut-être y réfléchir pour les années à venir et notamment pendant les assises de la pédagogie prévues en mars prochain.

Une élue PULS rappelle que le passage de 12 à 13 semaines par semestre donc de 25 à 24 semaines obligera certaines composantes à repenser leurs maquettes et un calendrier très serré est un vrai marathon et peu favorable à de bonnes conditions de travail (administration, enseignements et recherche).

La version 1 (calendrier classique et identique à celui 2025/2026 sauf décalage vacances scolaires zone C) est **adoptée à l'unanimité**. Le calendrier de l'EDS pour les licences est adopté de la même manière.

VI- Approbation de la convention entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université Paris Cité

Anne Rousselet-Pimont (co-directrice EDS) intervient pour demander le renouvellement de cette convention pour un diplôme qui existe depuis 2011 : M2 histoire de la pensée juridique moderne, parcours de Master 2 mutualisé entre 2 universités car parcours d'histoire du droit (« discipline rare »). Il s'agit d'une convention de partenariat. La précédente datait de la période 2019-2025 donc aujourd'hui demande de renouvellement pour 2025-2030 (renouvellement avec un léger retard). Cela concerne une vingtaine d'étudiant·es.

Un élu CGT pointe quelques coquilles mineures. Les corrections seront apportées.

Vote : Approuvée à l'unanimité.

VII- Approbation de la convention entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'École nationale des chartes

Francis Prost (directeur UFR03/EHAAS¹²) présente cette convention de partenariat avec un enjeu scientifique. Possibilité pour les élèves chartistes de rejoindre le Master 2 histoire de l'art ou patrimoine, musée et archéologie après validation de la commission du M2. Cela permet de développer les relations avec les grandes écoles parisiennes et de diversifier les formations. Frais d'inscription identique à P1. Cela concerne peu d'étudiant·es.

Vote : Approuvée à l'unanimité.

VIII- Avis sur la convention de programme de double diplôme « master européen en études des migrations (EuMIGS) » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le réseau des masters européens en études des migrations

Pierre Eloy (IDUP¹³/co-direction Master) indique que le réseau EuMIGS a été créé il y a plusieurs années et regroupe plusieurs universités (EHESS, Rotterdam, Lisbonne, Neuchâtel...). But : formaliser et renforcer la coopération qui est déjà existante. Les étudiant·es pourront passer leur 1^{ère} année à Paris et leur 2^e année dans une université partenaire ou inversement. Objectif : avoir 2 diplômes reconnus (Paris 1 + autre université d'accueil). Exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil. Renforcement de l'attractivité du Master. Internationalisation du Master depuis cette année avec un semestre 3 en anglais (S4 dédié au stage et mémoire). Alignement sur les standards internationaux. Plus-value du Master pour les étudiant·es.

Un élu SCP¹⁴ indique qu'il trouve ce Master très bien mais regrette que le S3 soit dispensé en anglais qui n'est, selon lui, pas forcément toujours bien apprécié des étudiant·es. Il mentionne que cela va à l'encontre de l'article 2 de la constitution.

Vote : Approuvée à l'unanimité.

¹² Ecole d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de la Sorbonne

¹³ Institut de démographie

¹⁴ Savoirs et confiance partagés

IX- Approbation de la modification de la maquette du master mention « études sur le genre » de l'institut de démographie de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne

La VP CFVU indique que c'est un Master atypique à P1 car pas de composante unique et pas de dotation unique : pot commun de plusieurs composantes. Auparavant : EES/UFR02 et UFR10/Philosophie et à partir de cette année est repris par l'IDUP.

Ingrid Le Gosles (RA IDUP) mentionne que l'IDUP a repris l'ensemble de la gestion administrative afin qu'il y ait une cohérence pour les étudiant·es qui étaient perdus entre différentes UFR et différents niveaux. Maquette beaucoup plus claire. Changements : insertion de codes génériques notamment en histoire pour avoir accès à une offre de formation beaucoup plus large sans contrainte ; rééquilibrer les fondamentaux des matières.

La VP CFVU souligne qu'elle est tout à fait convaincue du bien fondé de ce diplôme et demande s'il va y avoir des statuts car le diplôme est géré par plusieurs composantes. Il lui répond que c'est prévu (inspiration du Master migration et partenariat avec EHESS) et que cela passe bien devant les conseils des composantes concernées.

Vote : Approuvée à l'unanimité.

X- Avis sur la répartition financière de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2026

La VP CFVU indique que comme chaque année il faut répartir la CVEC. Il y a eu le 20/01 un comité CFVU pour préparer cette répartition. Proposition de 2 modifications.

→ Rappel : la loi impose qu'une partie de la CVEC (30% minimum – à P1 c'est le cas : FSDIE = 30% de la CVEC) soit réservée au FSDIE¹⁵ qui se décline en 2 sections : le FSDIE aide sociale (les années précédentes 30% du budget global FSDIE = aide anonyme et ne porte que sur de l'aide de premier besoin) et le FSDIE aide à projets (les années précédentes 60% du budget global FSDIE). Mais lors des commissions précédentes le FSDIE « aide sociale » a souvent dépassé les 30% du fait des nombreuses demandes ce qui démontre que la précarité étudiante augmente. Pour 2026 et étant donné le recul que l'on a par rapport aux demandes, on veut donc réactualiser la répartition du FSDIE : FSDIE aide sociale (81% du budget global FSDIE) et FSDIE projets (19% du budget global FSDIE). Il s'agit donc un changement de fléchage majeur et ainsi l'université veut montrer qu'elle s'engage pour aider ses étudiant·es.

→ Par ailleurs, demande de relever la part du FSDIE ponctionnée sur la CVEC de 30% à un peu plus, par exemple 32%. Estimation montant CVEC 2026 : 2 978 773€ (après versement IAE) et création/élargissement d'une section CVEC « aides sociales »¹⁶ (8% de la CVEC soit 238 302 euros) qui comprendrait en plus des 2 sous-sections éthique du vivre ensemble et handicap déjà existantes (dotées respectivement de 4% et 2% des 8%), une 3^e sous-section intitulée « sociale » (2% des 8% soit 59 575€). Cette somme est non fléchée et peut-être utilisée

¹⁵ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

¹⁶ En parallèle du FSDIE « aide sociale »

pour des aides ponctuelles supplémentaires à la demande des étudiants. (pour comparaison montant CVEC en 2025 : 2 639 140 €)

Synthèse : La CVEC est donc répartie ainsi : 32% de la CVEC (% pourra être augmenté si besoin) attribués au FSDIE (= FSDIE aide sociale 81% et aide à projets 19%) et les 68% CVEC restants se répartissant ainsi : (répartition en % quasi identique à l'année passée sauf création d'une ligne supplémentaire « social ») : santé des étudiants : convention SSE et prévention/accès aux soins (24%) ; activités culturelles (14%) ; activités sportives (13%) ; activités d'accueil : aménagement des locaux, vie de campus, DD (9%) et aides sociales (8%) dont éthique du vivre ensemble (4%), handicap (2%), « social » (2% = nouvelle sous-section = 59 575 €). Découpage guidé par le ministère suite à une enquête CVEC.

Un élu PULS indique qu'il est évidemment très bien d'augmenter la part du FSDIE aide sociale pour les étudiant·es. Mais on en revient toujours au même car c'est de l'argent de la CVEC. Par exemple, les étudiants extra-communautaires à qui l'on va demander de payer des frais d'inscription plus importants vont pouvoir ensuite se tourner vers le FSDIE aide sociale ou vers cette nouvelle ligne CVEC « social ». Il y aura une ligne supplémentaire certes mais cet argent vient des étudiant·es. C'est toujours un problème au final.

La Présidente lui répond qu'elle est d'accord...

Une élue SAPI demande des précisions à quoi correspondra cette nouvelle ligne « social » de 59 575 €. **La VPCFVU** répond qu'il s'agira d'aider les étudiants pour d'autres demandes que celles habituelles mais pour le moment rien n'a été défini (pour aider les étudiant·es extracommunautaires qui demandent une aide ?). On bloque cette somme et si elle n'est pas utilisée on la placera ailleurs. On verra quelles seront les demandes.

Une élue Fédé demande s'il y a des nouvelles sur le budget participatif étudiant. **La VPCFVU** le note et va se renseigner.

Vote : unanimité moins 6 abstentions. Avis favorable.

XI- Avis sur le relevé de propositions de la commission « contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) » du 12 janvier 2026

Somme totale engagée 283 355,56€ : 10 demandes relatives aux activités culturelles (dont 3 rejetées) : 7 acceptées pour un montant de 58 649,21€ ; 3 demandes relatives aux activités sportives : 3 acceptées pour un montant de 47 756€ ; 9 demandes relatives aux activités d'accueil (dont 1 rejetée) : 8 acceptées pour un montant de 176 950,35€.

Vote : 6 contre ; 29 pour. Avis favorable.

XII- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 9 décembre 2025

Le montant total des sommes engagées sur le FSDIE « aides sociales et aides à la mobilité internationale » s'élève à 16 800€.

→ Le montant des sommes engagées sur le FSDIE « aides sociales d'urgence » s'élève à 11 800€. 18 demandes ont été formulées : 10 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 8 800 ; 5 aides à la connexion ont été attribuées pour un montant de 3 000 ; 3 demandes d'aide ont été refusées (situations sociales non prioritaires au regard des dossiers présentés, étudiant·es non inscrit·es ou dossiers incomplets).

→ Le montant des sommes engagées sur « l'aide à la mobilité internationale » s'élève à 5 000€. 5 demandes ont été formulées : 2 aides à la mobilité internationale ont été attribuées pour les étudiant·es boursiers ; 3 aides ont été attribuées pour les étudiant·es non boursiers.

XIII- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 27 janvier 2026

Le montant total des sommes engagées sur le FSDIE « aides sociales et aides à la mobilité internationale » s'élève à 34 803€.

→ Le montant des sommes engagées sur le FSDIE « aides sociales d'urgence » s'élève à 23 603 €. 46 demandes ont été formulées : 25 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 17 603 € ; 10 aides à la connexion ont été attribuées pour un montant de 6 000 € ; 11 demandes d'aide ont été refusées.

→ Le montant des sommes engagées sur le FSDIE « aide à la mobilité internationale » s'élève à 11 200 €. 14 demandes ont été formulées : 12 aides à la mobilité internationale ont été attribuées pour les étudiant·es boursiers ; 2 aides ont été attribuées pour les étudiant·es non boursiers.

Fin de la séance 11h30.

Compte rendu rédigé par les élu·e·s PULS : Emmanuel Charrier (DDL), Jean Dellemotte (EES-procuration), Aurélien Ramos (UFR08-procuration) et Antonine Ribardi re (UFR08).

PULS, le site : <https://puls-pl.fr/>

